

N° D2025-12



Caisse des Écoles

DU 17^e ARRONDISSEMENT
DE PARIS

Le Comité de gestion

Dans sa séance du 16 juin 2025

**Présidée par M. Geoffroy BOULARD,
Maire du 17^{ème} arrondissement,
Président de la caisse des écoles**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 82-1169 du 31 Décembre 1982, relative à l'Organisation Administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements Publics de Coopération Intercommunale ;
- Vu le Code de l'Éducation ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2018, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs Établissements Publics Administratifs ;
- Vu la délibération n° 2025-05 du 17 mars 2025, relative au vote du budget primitif 2025 ;
- Vu la délibération n° D2025-11 du 16 juin 2025 relative à l'affectation des résultats 2024 ;

Considérant qu'il convient de modifier le projet de budget 2025 au regard des dépenses actualisées ;

DELIBERE

Article 1 :

Le budget supplémentaire au budget primitif 2025 est adopté et arrêté aux chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : **14 511 085,00 €**

Recettes : **14 511 085,00 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/compte	BP 2025	BS 2025	Total BS 2025
CHAPITRE 011- Charges à caractère général	6 104 900,00 €	+ 211 800,00 €	6 316 700,00 €
6027-Alimentation	700 000 €	+ 32 000€	732 000 €
60611 - Fournitures non stockables (eau)	000 €	- 2 000 €	12 000 €
60612 - Fournitures non stockables (électricité, gaz)	430 000 €	+ 90 000 €	520 000 €
60623-Alimentation	3 128 000 €	+ 72 000 €	3 200 000 €
611-Contrats de prestations de services	514 000 €	-14 000 €	500 000 €
61551 - Matériel roulant	25 000 €	- 5 000 €	20 000 €
61558 - Autres biens mobiliers	165 000 €	+ 30 000 €	195 000 €
6184 - Versements à des organismes de formation	30 000 €	+ 10 000 €	40 000 €
62268- Honoraires	7 000 €	- 500 €	6 500 €
6232- Fêtes et cérémonies	1 500 €	- 700 €	800 €
CHAPITRE 012 – Charges de personnel et frais assimilés	7 542 345,00 €	+ 74 040,00 €	7 616 385,00 €
CHAPITRE 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	328 340,00 €	+ 11 660, 00 €	340 000, 00 €
6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	328 340,00 €	+ 11 660, 00 €	340 000, 00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	14 213 585 ,00€	+ 297 500,00€	14 511 085 ,00€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/compte	BP 2025	BS 2025	Total BS 2025
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000 €	- 4 500 €	5 500 €
7067 - Redevances et droits des services périscolaires enseignement	4 815 000 €	+ 317 000 €	5 132 000 €
74888-Autres	190 000 €	- 15 000 €	175 000 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	14 213 585 ,00€	+ 297 500,00€	14 511 085 ,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 911 585,00 €
Recettes : 486 134,82 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/compte	BP 2025	BS 2025	Total BS 2025
215741 - Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	190 000 €	+ 90 000 €	280 000 €
21828 - Matériel de transport	30 000 €	+ 10 000 €	40 000 €
2313- Constructions	162 755€	+ 337 245 €	500 000 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	474 340 ,00€	+ 437 245,00€	911 585,00€

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/compte	BP 2025	BS 2025	Total BS 2025
10222 - F-C-T-V-A	46 000 €	+ 134,82 €	46 134,82 €
Chapitre 040-Opération d'ordre de transfert entre sections	328 340 €	+ 11 660 €	340 000 €
2805 Concessions et droits similaires	1 670 €	+ 2 030 €	3 700 €
281351 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	210 €	-10 €	200 €
2815741 Installations, matériel et outillages des Caisses des écoles / Cantines scolaires	207 220 €	+ 2 780 €	210 000 €
28181 Installations générales, agencements et aménagements divers	98 240 €	+ 1 760 €	100 000 €
281828 Autres matériels de transport	10 700 €	+ 1 300 €	12 000 €
281838 Autres immobilisations corporelles / Matériel informatique / Autres matériels informatiques	8 100 €	0 €	8 100 €
281848 Autres immobilisations corporelles / Matériel de bureau et mobilier / Autres matériels de bureau et mobiliers	2 200 €	+ 3 800 €	6 000 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	474 340 ,00€	+ 11 794,82€	486 134,82€

Article 2 :

Les excédents cumulés suivants sont reportés dans le budget :

FONCTIONNEMENT RECETTES : 1 934 275,68 €
INVESTISSEMENTS RECETTES : 1 167 813,52 €

Article 3 :

Le projet de budget supplémentaire au budget primitif 2025, comprenant les excédents cumulés est arrêté et voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement aux chiffres ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 14 511 085,00 €
 Recettes : 16 445 360,68 €

Dépenses		Montants
Chapitre		
011	Charges à caractère général	6 316 700.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 616 365.00 €
65	Autres charges de gestion courante	135 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000.00 €
68	6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	340 000.00 €
	6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	100 000.00 €
Total		14 511 085.00€

Recettes		Montants
Chapitre		
002	Résultat report	1 934 275.68 €
013	Atténuation de charges	56 500.00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	5 202 000.00 €
74	Dotations et participations	9 070 000.00 €
75	Produits divers de gestion courante	67 000.00 €
77	Produits spécifiques	15 585.00 €
78	Reprise sur provision pour risques et charges	100 000 €
Total		16 445 360.68€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 911 585,00 €
 Recettes : 1 653 948,34 €

Dépenses		Montants
Chapitre		
13	Subventions d'investissement	15 585.00€
20	Immobilisations incorporelles	6 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	390 000.00 €
2313	Constructions	500 000.00 €
Total		911 585.00 €

Recettes		Montants
Chapitre		
10	Dotations, fonds divers et réserve	46 134.82 €
13	Subvention d'équipement	100 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	340 000.00 €
001	Reprise du résultat	1 167 813.52 €
Total		1 653 948.34 €

Article 4 :

Copie de la présente sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Paris, de la Région d'Île de France.
- La Trésorerie Principale de Paris,

Fait à Paris, le 16 juin 2025,
Acte certifié exécutoire.

